

# LA POLITIQUE D'U.N.I.L.E.C., UN EXEMPLE D'ÉCONOMIE CONTRACTUELLE

L'HUMANITE ne sera sans doute jamais assez reconnaissante envers Nicolas Appert, confiseur parisien qui, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, réussit à préparer des conserves de substances alimentaires, en les enfermant dans des vases clos hermétiquement et immergés dans l'eau bouillante. C'est ainsi qu'est née l'industrie de la conserve. Certes, la technique a été perfectionnée depuis lors, allant de l'autoclave de Chamberland au vide par l'infrarouge, en passant par le froid, par la méthode de stérilisation de Tyndall, etc. Mais l'appertisation n'en demeure pas moins la base de l'industrie moderne de la conserve sans laquelle bien des progrès, dans maints domaines qui requièrent la présence physique de l'homme, ne sauraient être accomplis (voyages sous-marins ou spatiaux, séjours dans les profondeurs, explorations, etc.).

L'économie contractuelle n'est pas la condition du progrès : elle est la condition de l'existence d'un certain nombre de grandes industries.  
EDGAR PISANI,  
ministre de l'Agriculture.

Toutefois, les découvertes de la science, notamment en matière d'agriculture et d'alimentation, n'ont d'effets bénéfiques que dans la mesure où elles sont suivies d'une harmonisation de la production et de la consommation, d'une organisation de la distribution, d'une régularisation des marchés.

## L'assainissement d'un marché

A cet égard, le rôle que joue l'interprofession dans la transformation est primordial. Il s'agit non seulement d'interprofession dite horizontale qui facilite les rapports des industriels entre eux, mais aussi et surtout d'interprofession verticale qui définit les relations entre industriels et producteurs agricoles.

La satisfaction des besoins industriels en produits agricoles, bruts et semi-finis, dépend essentiellement de la culture et de ses récoltes. Cette dépendance économique est étroite, car l'usine assure en grande partie les débouchés et la valorisation des produits agricoles. Toute crise qui touche l'agriculture atteint directement l'industrie et réciproquement. Aussi, représentants des industriels et représentants des agriculteurs ont-ils intérêt à se connaître, à se comprendre, à collaborer.

L'idée d'une telle collaboration a trouvé avec succès son application dans le secteur des légumes de conserve, grâce à l'action de l'Union nationale interprofessionnelle des légumes de conserves (U.N.I.L.E.C.) et à

celles de son président, M. Claude Ferté et de M. Jacques Rödel, président du Centre technique de la conserve agricole, qui sont tous deux parmi les initiateurs de la politique contractuelle, politique qui découle de conventions librement consenties, au sein des professions, entre producteurs et transformateurs.

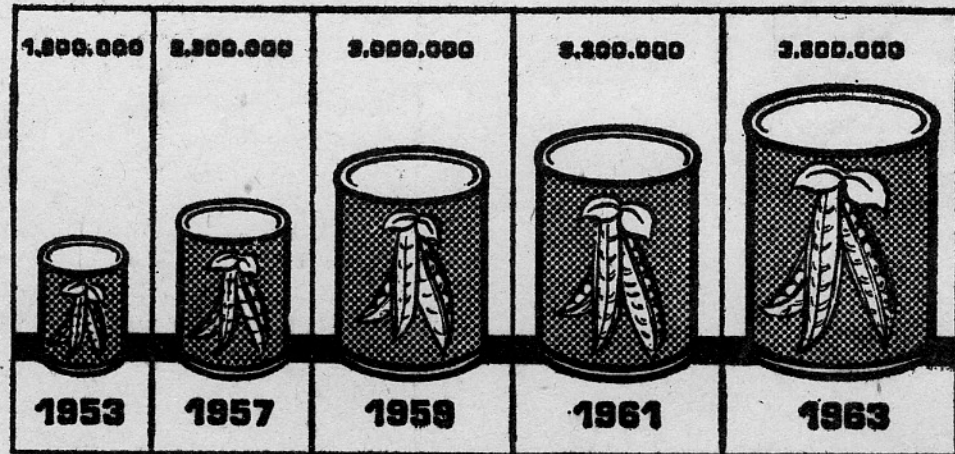
## Le rôle de l'interprofession

Au printemps dernier, une manifestation à la fois interprofessionnelle et touristique, a eu lieu à Paris, en présence du ministre de l'Agriculture, au cours de laquelle furent inaugurées les routes pittoresques du « petit pois ». A cette occasion, le président Claude Ferté a expliqué que les efforts d'organisation poursuivis par U.N.I.L.E.C., mènent à l'expansion de la production, mais non à une expansion anarchique qui lèse les producteurs, les industriels et les consommateurs.

« Cette recherche et la réalisation de cette politique d'ajustement de l'offre et de la demande, a précisé le président d'U.N.I.L.E.C., dans une perspective dynamique d'expansion et de conquêtes de débouchés nouveaux, raisonne la mise au point d'une politique exécutible de stockage des produits finis. Car le but à atteindre est à la fois d'approvisionner normalement le marché de consommation et d'éviter les effondrements spéculatifs des cours s'il y a dépassement de la production. »

## L'expansion de la production

L'exemple du marché des petits pois illustre le bien-fondé de cette politique. Fin 1960, un premier accord interprofessionnel a été passé pour les pois dont le marché était alors incohérent, la production se révélant de beaucoup supérieure à la capacité de vente.



EVOLUTION DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DES PETITS POIS (en caisses de 50 boîtes de 1 kg)

A cette époque, c'est-à-dire avant la campagne de 1961, il existait un report de stock anormal de près d'un million de caisses. Aujourd'hui, le marché se trouve

Dans le monde entier, les industriels de la conserve remplissent, chaque année, 30 milliards de boîtes. A elle seule, la France prépare plus de 180 millions de boîtes de petits pois en deux mois.

assaini, les prix de braderie ont disparu, l'exportation a plus que doublé. Aussi la production a-t-elle atteint près de 4 millions de caisses de boîtes d'un kilo en 1963, soit une augmentation d'un million de caisses par rapport à 1961.

On conçoit qu'un tel résultat, dont le succès éclaire le climat de compréhension et de confiance qui existe entre producteurs et conserveurs, incite et encourage U.N.I.L.E.C. à étendre cet accord à d'autres légumes de conserve de grande consommation.

## Le rôle de l'Administration

Il n'appartient pas aux Pouvoirs publics d'imposer une politique contractuelle, comme celle qui a été définie entre producteurs et industriels dans le domaine des petits pois et qui doit être l'œuvre

des professions intéressées. Mais elle n'exclut nullement l'intervention de l'Administration.

« Au contraire, affirme M. Jacques Rödel, elle la réclame parce qu'elle est indispensable. En homologuant les accords interprofessionnels, en créant des textes parafiscaux, l'Administration procure aux professions les moyens d'assurer la discipline en donnant un caractère obligatoire aux contrats et en permettant de faire cesser les excès d'un individualisme nuisible à l'intérêt général d'une industrie. »

Trois années d'organisation agriculture-industrie, un contact plus récent avec la

Grâce à l'interprofession, une usine expérimentale de conserves de légumes sera prochainement implantée dans une grande région de production.

distribution ont eu pour U.N.I.L.E.C. les résultats les plus encourageants, puisque en ce court laps de temps les ventes ont augmenté de 30 % sur le seul marché intérieur, tandis que la sécurité d'approvisionnement a été donnée aux industriels et la sécurité de vente et de rémunération aux agriculteurs.

